



ACTUALITÉS

LOIRE-ATLANTIQUE

Contrat rempli pour les 1^{res} assises nationales des pêches de loisir en mer et de la plaisance

Organisées au Cinéville de Saint-Nazaire (44) les 14 et 15 novembre 2013, les 1^{res} assises nationales des pêches de loisir en mer et de la plaisance ont été couronnées de succès. Participants, intervenants, richesses des débats, tous les ingrédients étaient présents pour faire de cet événement un rendez-vous, souhaitons-le, pérenne.



L'objectif de ces assises organisées par les cinq fédérations représentatives de la pêche de loisir en mer, de la plongée sous-marine et de la plaisance était de faire valoir leurs valeurs, leurs attentes, leur vision d'une pêche de loisir en mer et d'une plaisance écoresponsables. C'était également l'occasion d'illustrer le rôle de plus en plus important joué par ces fédérations, déjà exprimé lors de la signature de la Charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer écoresponsable, en juillet 2010.

Montrer sa force

Cet événement – qui a réuni 250 participants – a permis aux fédérations organisatrices¹ de rencontrer et de discuter avec l'ensemble des partenaires des filières nautique et halieutique, les représentants des ministres et des services ministériels concernés, les collectivités territoriales et leurs élus, mais aussi les organismes institutionnels et para-institutionnels (Affaires maritimes, Douanes, Ifremer, ONG, structures liées au tourisme, médias...). Ces débats ont notamment permis d'affirmer le poids économique et sociologique de l'activité, d'expliquer et promouvoir leurs valeurs et leurs actions, mais aussi de prendre l'initiative et de favoriser le développement écoresponsable de la plaisance et des pêches de loisir en mer. Les enjeux de ces premières assises étaient donc considérables pour l'avenir des activités de pêche en mer, de plongée et de plaisance et pour celui des filières concernées.

Les débats

Ces assises étaient articulées autour de deux tables rondes dédiées au poids économique de la filière et à la protection du milieu et à la sensibilisation aux bons comportements, et six séances plénières avec pour thèmes : sécurité, environnement, portuaires et zones de mouillages organisées, pêche en bateau et du bord, pêche à pied et pêche sous-marine en apnée.

Poids économique

Les membres désignés pour cette table ronde après avoir précisé les enjeux et les perspectives économiques de la filière pêche de loisir ont fait part de leurs propositions d'orientation de perspectives pour une véritable politique de développement de l'activité portant sur :

- l'optimisation et l'accroissement des places dans les ports avec améliorations des structures en place ;
- bande côtière réservée prioritairement aux acti-



COURTOISE

vités non intensives et respectueuses de l'environnement ;

- une priorité pour l'économie des régions littorales ;
- l'implication de tous les acteurs : État, élus, industriels des filières concernées, organismes publics et parapublics environnementaux, fédérations représentatives des usagers.

Sécurité

Les points suivants ont été retenus par les membres désignés pour cet atelier et qui devront être résolus dans les mois qui suivent :

- élimination des engins pyrotechniques ;
- extincteur pour les hors-bords équipés d'un réservoir fixe ;
- météo Bulletin en boucle ;
- ancre flottante ;
- marquage de la présence des plongeurs ;
- pour le permis côtier, renouvellement de la demande pour qu'une personne qui n'a pas le permis puisse piloter un bateau sous la responsabilité du chef de bord.

Environnement

Les débats ont permis de dégager les propositions suivantes afin de les présenter lors des prochaines réunions à savoir :

- faire évoluer les comportements : sensibilisation, formation ;
- faire évoluer les infrastructures : autorités locales ;
- faire évoluer les équipements : fabricants, distributeurs ;
- faire évoluer la réglementation : pouvoirs publics.

Portuaires et zones de mouillages organisées

Les propositions faites sont les suivantes :

- une révision de la réglementation adaptée, claire et plus précise concernant le rôle de chacun
- pour une véritable participation des usagers aux prises de décisions (parité)

Pêche en bateau et du bord

Cette séance nous concernant plus particulièrement nous vous en donnons le détail à savoir la poursuite des travaux dans le cadre de la charte : Mesures prioritaires à mettre en œuvre dans les 2 ans à venir :

- repos biologique ;
- tailles minimales de capture pour tous les pêcheurs : amateurs et professionnels ;
- déclaration gratuite et obligatoire ;
- protection de la bande côtière (extension à 6 milles, aucune pêche intensive dans la bande côtière, récifs artificiels, comité de suivi et convention de lutte contre le braconnage).

Autres mesures à mettre en œuvre :

- statuts des gardes jurés – conflit d'intérêts ;
- reprises des textes actuels donnant lieu à des interprétations abusives (arrêté n°123 article 3 sur le marquage, décret 2007/1317 sur les appareils, suppression de l'article 2 du décret n°90-618 : dépendance à la pêche professionnelle).

Dispositions concernant le thon rouge

- harmonisation européenne ;
- un quota équitable pour la pêche de loisir : 1 thon par pêcheur et par an !

Pêche à pied

Les propositions suivantes ont été retenues lors de cette séance :

- sensibilisation et information des usagers tout en rendant la réglementation plus lisible ;
- développement de l'information (site ministériel de déclaration de l'activité plus incitatif, réalisation de documents de sensibilisation, mise en place de panneaux d'information, actions de sensibilisation sur le terrain, création de maisons de la pêche maritime).

Pêche sous-marine en apnée

Après un exposé sur la situation de la pêche sous-marine en apnée, la FCPSM a précisé sa demande

Loïc Corroyer

principale à savoir que les zones interdites exclusivement à la pêche sous-marine en apnée soient de nouveau autorisées à la pêche sous-marine ou alors interdites à toutes les formes de pêches professionnelles et récréatives.

Protection du milieu

Les cinq fédérations françaises de pêcheurs et navigateurs de loisir ont précisé qu'elles apportent leur soutien aux scientifiques qui tentent de délivrer aux responsables politiques leur diagnostic sur l'état actuel très dégradé des ressources de nos mers et océans. Les fédérations constatent malheureusement que ce diagnostic semble être volontairement ignoré par certains responsables politiques et certains acteurs professionnels de la filière concernée. C'est ainsi que les députés européens se sont prononcés contre la Nouvelle Politique Commune des Pêches, en opposition avec l'écrasante majorité des députés des 27 pays de l'Union européenne puisque celle-ci a adopté la nouvelle politique commune des pêches par 502 voix sur 754 soit exactement aux deux tiers.



Les cinq fédérations ont, par ailleurs, décidé de poursuivre leur démarche et de créer une structure de rassemblement baptisée Alliance française pour la promotion de la plaisance et des pêches de loisir en mer (AF3P), chargée de faire aboutir les propositions décidées en commun et

de préparer les prochaines assises qui auront lieu en 2015.

(1) FFESSM (Fédération française d'études et de sports sous-marins), FFPM (Fédération française de pêche en mer), FSCMP (Fédération chasse sous-marine passion), FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) et Unan (Union nationale des associations de navigateurs)